



## Il y a des anniversaires plus heureux que d'autres...

En janvier 2023, après un mouvement de grève Historique en CEPAC, nous suspendions notre mobilisation. Notre principale revendication concernait la dégradation de notre pouvoir d'achat ainsi que de nos conditions de travail avec « en toile de fond », une réforme des retraites d'une violence inouïe qui impactait l'ensemble des salariés.

Mais depuis que s'est-il passé ?

Les conditions de travail se sont-elles améliorées ? On ne peut vraiment pas dire cela ; 2023 aura été l'année de la chaise vide avec des postes de conseiller vacants dans une large part de nos agences, phénomène dû entre autres à un taux de démission élevé au sein du réseau. N'y aurait-il pas cause à effet ? La Direction demande toujours plus, avec de moins en moins de moyens. S'ajoute à cela la multiplication des incivilités et qui ont parfois produit des incidents graves au sein de nos agences.

La Direction a-t-elle répondu aux attentes des salariés sur la perte de leur pouvoir d'achat ? Non, bien sûr que non ; juste une obole de Prime Partage de la Valeur de 2000€ pour tenter de mettre fin à la grève en janvier et puis plus rien.

Malgré 20 millions d'euros de résultat net de plus qu'anticipé, la Direction nous a refusé, à de multiples reprises, un complément de PPV en cette fin d'année comme la loi l'autorisait et comme surtout nos bons résultats le permettaient. Et la réponse n'est sûrement pas dans une part variable dont les critères sont de plus en plus difficiles à atteindre.

Que fera-t-elle pour compléter les éléments de NAO nationale ? Après les faibles 2,8% d'augmentation générale en 2023, une nouvelle NAO nationale a décidé contre l'avis de notre syndicat une maigre augmentation de 1,7% pour l'année 2024. Plus qu'insuffisant pour compenser l'inflation galopante des deux dernières années (pour rappel 5,2% en 2022 et 4,6% en 2023) ce qui signifie qu'en 2 ans les salariés ont perdu plus de 5% de pouvoir d'achat.

De plus on nous annonce déjà une baisse de l'intéressement et de la participation malgré des bénéfices plus élevés qu'attendus, nous espérons que ce ne sont que des « on-dit » et que la Direction sera à la hauteur des attentes légitimes des salariés.

Un geste fort qui traduirait une meilleure répartition des richesses.

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble !](#)**



# Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_  
 AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_  
 CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_  
 SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)  
 DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_  
 MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles sont transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

